



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES - 71520

ARRETE MUNICIPAL n° 005/2026

PORTANT SUR LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Curtil-sous-Buffières,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection de Madame Clotilde AUBERGER en qualité d'adjointe au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Clotilde AUBERGER adjointe au maire à compter du 21 mars 2026.

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Clotilde AUBERGER est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Urbanisme** : délégation pour tous les projets concernant l'urbanisme, les actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme (délivrance et conformité), ainsi que tous courriers, documents ou autorisations s'y rapportant, notamment :

- délivrance d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol ;
- certificat d'urbanisme ;
- permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris les clôtures ;
- attestations d'achèvement et de conformité ;
- arrêtés d'alignement et de bornage ;
- notes de renseignements d'urbanisme ;

- **Finances** : délégation pour signature seulement en cas d'absence de monsieur le maire, des bordereaux de mandats, de titres, devis et commandes.

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

Article 2 : La signature de Mme Clotilde AUBERGER, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet ;
- Monsieur le trésorier ;
- L'intéressé.

Fait à Curtil-sous-Buffières, le 21 mars 2026

Le Maire,
Olivier GIL



Notification à l'adjoint au maire,
Clotilde AUBERGER